

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles Tickets horaires et forfaits



Horodateurs tickets dématérialisés Tickets horaires et forfaits



En ligne Information, inscription, forfaits



Voirie - seineouest.tepark.fr
Parcs - fr.parkindigo.com

En boutique Information, inscription, forfaits



Parking Centre-Ville - Niveau 3
9 avenue de l'Europe
92310 SEVRES
boutique-sevres@group-indigo.com
01 45 34 43 86

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
fermé	9h00 17h00	fermé	9h00 17h00	13h30 17h00	9h00 12h30	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORFAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voirie - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
seineouest.tepark.fr

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :

- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €**, avec **une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires après réception de l'avis de paiement (soit 9 jours par rapport à la date d'envoi figurant sur l'avis de paiement reçu à domicile).

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne  paiement.usager.tefps.fr
J+30	Pas de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :

- seineouest.fr/stat pour les modalités de stationnement
- seineouest.fr/fps pour le FPS



seineouest.fr
0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



© Communication 09/20/2025



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

SÈVRES



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21
Numéro d'appel gratuit



A SÈVRES, STATIONNEZ PLUS FACILEMENT DANS LE CENTRE-VILLE !

- Pas besoin de chercher une place : pensez aux parcs de stationnement, **c'est au même prix !**
- Une course rapide ? Les **30 premières minutes sont gratuites** (une fois par jour).
- Envie de déjeuner en ville ? Le stationnement est **gratuit de 13h à 14h**.
- Faites votre marché en toute sérénité... Le samedi matin (9h-14h), **1 heure gratuite dans les parcs de stationnement**.



PICS DE POLLUTION

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient **gratuit en zones Orange et Marron pour les Résidents**. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.

SÈVRES

SECTEUR CENTRE-VILLE

ZONE ROUGE P

Durée maximale 2h
Forfaits non valides

ZONE ORANGE P

Durée maximale 5h
Forfaits valides

P PARCS SOUTERRAINS

CENTRE-VILLE
GABRIEL PÉRI
GYMNASE

Du lundi au samedi
Payant de 9h à 19h30
Gratuit de 13h à 14h
Gratuit dimanche, jours fériés

SECTEUR SEINE

ZONE MARRON P

Durée maximale 5h
Forfaits valides

P PARCS DE SURFACE

MUSÉE DE SÈVRES
ÎLE DE MONSIEUR

Du lundi au dimanche
Ouverture 24h/24
Gratuit de 13h à 14h
Gratuit dimanche, jours fériés

Stationnement gratuit en zone rouge, orange et marron en août pour les ayants-droits (résidents, professionnels) inscrits sur seineouest.tepark.fr

TARIFS HORAIRES

EN BREF	ZONE ROUGE P	ZONE ORANGE P	P PARCS SOUTERRAINS	ZONE MARRON P	P PARCS DE SURFACE
		0h-2h.....1,60 €/heure	0h-5h.....1,60 €/heure	0h-5h.....1,60 €/heure 5h-10h....0,80 €/heure 10h-24h.....gratuit	0h-5h.....2,00 €/heure
	🕒 30 MINUTES GRATUITES (une fois par jour)				
1h	1,60 €	1,60 €	1,60 €	2,00 €	2,00 €
2h	3,20 €	3,20 €	3,20 €	4,00 €	4,00 €
3h	2h15 : 15 €	4,80 €	4,80 €	6,00 €	6,00 €
4h	2h30 : 35 €	6,40 €	6,40 €	8,00 €	8,00 €
5h		8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €
6h		5h15 : 15 €	8,80 €	5h15 : 15 €	11,00 €
7h	Stationnement non recommandé au-delà de 2h	5h30 : 35 €	9,60 €	5h30 : 35 €	12,00 €
8h			10,40 €	Stationnement non recommandé au-delà de 5h	13,00 €
9h		11,20 €			14,00 €
10h		12,00 €		15,00 €	
24h			12,00 €		15,00 €

FORFAITS

Forfaits accessibles sous conditions.
Informations : seineouest.fr/stat

		ZONE ORANGE P	P PARCS SOUTERRAINS	ZONE MARRON P	P PARCS DE SURFACE
		RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ	Jour 1,50 € Semaine 7,50 € Mois 25 € Année 220 € Rés. Basse Emission -50% Rés. Petit Rouleur - Prof. de Santé Mobile -	- 24 € 60 € 600 € -33% -33% gratuité toutes zones	- 7,50 € 25 € 220 € -50% - gratuité toutes zones
AUTRE PROFESSIONNEL	Jour 2 € Semaine 10 € Mois 40 € Année 350 € Journée (8h-20h) - Moto -	- 32 € 80 € 800 € -25% -50%	- 10 € 40 € 350 € -	- 16 € 40 € 400 € -25% -50%	